



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 571-2016-01 modifiant le règlement numéro 571-2016 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité.

Ce règlement a pour objet de modifier le tarif applicable à une entrée d'eau ou à un compteur d'eau et de réduire le taux annuel d'intérêt prévu au règlement.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 13 février 2018, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 13^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**